Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026439-DE

2026/4/39

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire sortant de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 16 mars 2026

Présents (25) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

Mme	TALBOT	Céline
M.	GOGDET	Freddy
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Madame DELAGE Camille a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Madame DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Ewen HUBERT.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260320-DCM2026439-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.4.39

3– INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires des élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-15, L.2122-8,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 constatant l'élection des conseillers municipaux de la commune de Rives-du-Couesnon,

Considérant qu'il appartient au maire sortant, à l'occasion du renouvellement général d'un conseil municipal, de procéder à l'installation du nouveau conseil conformément à l'article L.2122-8 du CGCT ;

En conséquence, et conformément aux dispositions susvisées, Monsieur LEBOUVIER David, maire sortant :

- **PROCEDE** à l'appel nominal des conseillers municipaux de RIVES-DU-COUESNON,

- les **DÉCLARE** installés dans leurs fonctions,

- **DÉSIGNE** le secrétaire de séance en la personne de Monsieur HUBERT Ewen, plus jeune conseiller de l'assistance.

- **PASSE** la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, M. ROYER Didier, afin de procéder à l'élection du maire.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Ewen HUBERT

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine